

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2021

Convocation du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal de Cérans-Foulletourte s'est réuni, sous la présidence de Mme Elisabeth MOUSSAY, Maire, le mardi 5 octobre 2021, à 20 heures 00, dans la salle polyvalente, sur convocation préalable de Mme le Maire, adressée par voie dématérialisée, le 29 septembre 2021.

ORDRE DU JOUR

Présentation du projet d'habitat inclusif par SARTHE HABITAT

Urbanisme

- *Règlement de voirie*
- *Avis sur le projet de ferme solaire*

Domaine et patrimoine

- *Cession de la Maison des Associations*
- *Location de la salle polyvalente aux entreprises : tarif à la ½ journée*

Institutions et vie politique

- *Changement définitif du lieu de réunion du conseil municipal*
- *Communauté de Communes Val de Sarthe : convention de création d'un service commun « communication »*
- *Communauté de Communes Val de Sarthe : rapport définitif de la CLECT Transfert de compétence « Enseignement de la Danse »*

Finances locales

- *Fonds de relance*
- *Subvention exceptionnelle Familles Rurales*
- *Admission en non-valeur*

Informations diverses

Présents : Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Céline PASQUIER-MARTIN, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINÉ, Manuel GALBADON

Excusé(s) et représenté(s) : Maïté LECHAT-LEJEUNE représentée par Edith MENAGE

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : François DOLL

Le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2021 est soumis à l'approbation du conseil municipal et approuvé.

Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal consenties à Mme le Maire

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal par délibération du 9 juin 2020 suivant l'article L.2122-22 du Code précité :

26-2021	03/09/2021	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS
27-2021	13/09/2021	CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTERFORMAT BORDE
28-2021	16/09/2021	CONTRAT DE MAINTENANCE C3rb Informatique
29-2021	16/09/2021	CONTRAT D'HEBERGEMENT C3rb
30-2021	28/09/2021	CONTRAT DE CESSION ASSOCIATION LES GAMETTES

Droit de préemption urbain :

Présentation des déclarations d'intention d'aliéner depuis le conseil du 02 septembre 2021

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				oui	non
2021-050	Le champ de la Lande - Lot n° 17	AE 98 (partie)	330 m2		X
2021-051	Le champ de la Lande - Lot n° 27	AE 98 (partie)	350 m2		X
2021-052	Le champ de la Lande - Lot n° 16	AE 98 (partie)	330m2		X
2021-053	Le champ de la Lande - Lot n° 28	AE 98 (partie)	323 m2		X
2021-054	Le champ de la Lande - Lot n° 7	AE 98 (partie)	500 m2		X
2021-055	5 chemin des Sablons	AO100	1518 m2		X
2021-056	Le champ de la Lande - Lot n° 13	AE 98 (partie)	512 m2		X
2021-057	Le champ de la Lande - Voirie	AE 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164	5242 m2		X
2021-058	3 rue des Œillets	AM98	580 m2		X
2021-059	1 cour du Commerce	AD 7 et AD 15	194 m2		X

Renonciation :

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions de la n°050 à la n°059 de 2021, prises dans le cadre de la délégation de pouvoir, en matière de Droit de Préemption Urbain, conférée en vertu du Code de l'Urbanisme, et précise qu'à ce titre la décision est transcrite dans le registre des délibérations

Arrête :

Avoir pris la décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain sur les immeubles portés à la connaissance du Conseil Municipal :

Le conseil municipal,

Prend acte des décisions susvisées prises par Madame le Maire en vertu de la délégation de pouvoir.

URBANISME

Règlement de voirie

Sur proposition de M. Patrick RICHARD, il est proposé le retrait de l'ordre du jour de ce projet de règlement de voirie qui sera revu en commission voirie.

Le conseil municipal est d'accord pour retirer cet objet de l'ordre du jour.

2021-68 : Avis sur le projet de ferme solaire

Classification : 8.4

Rapporteur : Roger PIERRIEAU

Suite à l'intervention de l'entreprise Kronos Solar lors du conseil municipal en date du 6 juillet 2021, Monsieur Roger PIERRIEAU rappelle les termes de cette intervention.
Ce projet n'est pas réalisable avec le PLU actuel.

DÉCISION :

Adopté

(Par 18 voix pour, 0 contre, 4 abstentions)

Présentation du projet d'habitat inclusif par SARTHE HABITAT

La décision sur l'étude de faisabilité sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

DOMAINE ET PATRIMOINE

2021-69 : Cession de la Maison des Associations

Classification : 3.2

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Suite à la rétractation de M. et Mme HERVÉ pour l'acquisition de la Maison des Associations, une publicité a été diffusée, plusieurs visites ont eu lieu et 4 offres écrites ont été déposées en mairie. Madame le Maire présente au conseil municipal les différentes offres.

Madame le Maire informe le conseil municipal que M. PAPIN Stéphane et Mme MENARD Céline souhaitent acquérir la Maison des Associations cadastrée AH 59 situé 7, rue de l'école sur la commune de Cérans-Foulletourte à des fins de local d'habitation et ont fait une offre à 40 000 €. Ancienne école communale dont la situation est un peu enclavée, ne répondant plus aux normes de sécurité,

Il est donc proposé de céder ce bien à M. PAPIN Stéphane et Mme MENARD moyennant le prix de 40 000€

Le conseil municipal,

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 05 janvier 2021,

Après en avoir délibéré,

Décide la cession de la Maison des Associations cadastrée AH 59 situé 7, rue de l'école sur la commune de Cérans-Foulletourte à M. PAPIN Stéphane et Mme MENARD et ce, moyennant le prix de 40 000€.

Précise que les acquéreurs supporteront tous les frais inhérents à l'acte.

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant et la charge d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉCISION :

Adopté à l'unanimité

(Par 22 voix pour, 0 contre, 0 abstentions)

2021-70 : Location de la salle polyvalente aux entreprises : tarif à la ½ journée

Classification : 3.3

Rapporteur : Christelle GAUTIER

Madame Christelle GAUTIER, Maire-Adjointe à la vie locale, propose au conseil municipal un tarif à la ½ journée pour la location de la salle polyvalente aux entreprises, à raison de 250 €

DÉCISION :

Adopté à l'unanimité

(Par 22 voix pour, 0 contre, 0 abstentions)

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2021-71 : Changement définitif du lieu de réunion du conseil municipal

Classification : 5.2.3

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

La salle de réunion de la Mairie étant trop petite pour accueillir le conseil municipal, le public et la presse, Madame le Maire propose au conseil municipal de changer définitivement le lieu de réunion du conseil municipal.

Selon l'article 2121-7 du CGCT : le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

DÉCISION :

Adopté

(Par 19 voix pour, 1 contre, 2 abstentions)

2021-72 : Communauté de Communes Val de Sarthe : convention de création d'un service commun « communication »

Classification : 5.7.6

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Madame le Maire présente la convention de création d'un service commun « communication » (convention ci-annexée).

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les termes de cette convention et d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention.

DÉCISION :

Adopté à l'unanimité

(Par 22 voix pour, 0 contre, 0 abstentions)

2021-73 : Communauté de Communes Val de Sarthe : rapport définitif de la CLECT Transfert de compétence « Enseignement de la Danse »

Classification : 5.7.6

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Madame le Maire présente le rapport définitif de la CLECT afférent à la compétence « Enseignement de la Danse ».

Pour mémoire :

- Le Conseil Communautaire s'est prononcé à l'unanimité favorablement au transfert de cette compétence jeudi dernier.
- Seule la Commune de la Suze sur Sarthe serait impactée au niveau des attributions de compensation par ce transfert
- Les communes ont 3 mois pour se prononcer sur ce transfert de compétence. Sans décision et passé ce délai, l'avis sera réputé favorable.
- Les membres de la CLECT se sont efforcés de rendre un rapport définitif préalablement à cette décision afin le cas échéant de pouvoir « éclairer » (sur le volet financier)

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur ce rapport.

DÉCISION :

Adopté

(Par 20 voix pour, 0 contre, 2 abstentions)

FINANCES LOCALES

2021-74 : Convention de relance pour les années 2020-2022

Classification : 7.10

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental de la Sarthe a attribué à la commune de Cérans-Foulletourte la somme de 61 344 € au titre de la convention de relance 2020-2022 par délibération en date du 6 juillet 2020.

Madame le Maire précise que cette convention de relance permet à la commune de bénéficier d'une aide de 80 % pour un projet de :

Amélioration de l'attractivité du territoire

- Aménagement en réponse aux besoins locaux (infrastructures, mobilité, patrimoine/tourisme, environnement, aménagement et urbanisme, etc.) tout en préservant les enjeux de biodiversité et les espaces naturels et agricoles,
- Accompagnement des aménagements de l'espace public et de revitalisation des centres bourgs alliant esthétique, services, logement, circulation pour les habitants et pour les touristes,
- Projets d'accompagnement de l'attractivité résidentielle, économique et touristique du territoire,

Agir efficacement au service des territoires et des usagers

- Projets portant une dynamique des territoires plus proches des habitants sur les usages numériques, les services à la population, etc.
- Projets en lien avec la cohésion sociale et citoyenneté : bien vivre-ensemble au sein des territoires (animation locale, solidarité, enfance/jeunesse, culture, sport).

Madame le Maire rappelle qu'un projet de réaménagement du centre bourg est proposé dans le cadre de cette convention

Madame le Maire souligne qu'elle doit signer la convention avec le Département pour obtenir cette aide.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention

DÉCISION :

Adopté à l'unanimité

(Par 22 voix pour, 0 contre, 0 abstentions)

2021-75 : Subvention exceptionnelle Familles Rurales

Classification : 7.5.2

Rapporteur : Céline PASQUIER-MARTIN

Madame Céline PASQUIER-MARTIN, Maire-adjointe Education-social, explique au conseil municipal que le CCAS de Cérans-Foulletourte a été porteur du dispositif Argent de poche mais que la convention de collaboration a été signée entre la commune et Familles Rurales.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle à Familles Rurales d'un montant de 1 025 €, correspondant à la somme versée aux jeunes sur les 2 semaines.

Il est proposé au conseil municipal que cette somme de 1 025 € vienne en déduction de la subvention versée au CCAS en fin d'année.

DÉCISION :

Adopté à l'unanimité

(Par 22 voix pour, 0 contre, 0 abstentions)

2021-76 : Admission en non-valeur

Classification : 7.10

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu les demandes d'admission en non-valeur présentées par M le Trésorier de la Suze sur Sarthe concernant des titres de recettes afférents aux exercices comptables 2018-2019-2020, dont il n'a pu réaliser le recouvrement,

Considérant ce qui suit :

Le montant de ces titres de recettes irrécouvrables sur le budget commune s'élève à :

533,04 € - suivant la liste 5080410015 (ci-annexée)

Il est demandé au Conseil Municipal :

De se prononcer sur ces demandes.

D'imputer le mandat aux comptes 6541.

DÉCISION :

Adopté à l'unanimité

(Par 22 voix pour, 0 contre, 0 abstentions)

INFORMATIONS DIVERSES

Projet de territoire : questionnaire en ligne sur le site de la Communauté de Communes Val de Sarthe.

Chaque représentant de commission communautaire fait un compte-rendu de la commission dont il fait partie.

Edith MÉNAGE a assisté à une commission environnement le 8 septembre
Réflexion sur la collecte des OM
Harmonisation de la rétrocession de l'assainissement des lotissements

Patrick RICHARD a assisté à une commission voirie-patrimoine
Visite du bois de la Cornuère sur le territoire d'Etival, contact de la MFR de La Ferté Bernard
Lors des prochaines commissions, proposition de visite sur le territoire
Chantiers reprofilage terminés
Etablir une communication sur les sorties des réseaux privés.

Roger PIERRIEAU a assisté à la commission culture 14 septembre
267 inscrits à l'école de musique dont 10 de Cérans-Foulletourte
Festival de la Belle Virée : 5 jours en juillet, jauge limitée à 300 personnes, donc 1 500 personnes sur les 5 jours.
Le projet de territoire était présent.
Equipement culturel : salle de cours pour la musique, une pour la danse, un auditorium, bureaux pour la CDC. Ouverture en avril 2022.
La Fresque du Climat : atelier le 19 novembre
Christophe RAMAUGÉ, Céline PASQUIER-MARTIN, Hervé GARANDEL, Jacky VAUGON, Patrick RICHARD, François DOLL

Fonds leader pour la rénovation énergétique des établissements scolaires

M. Nicolas JOLIVET, conseiller délégué, fait une présentation du projet illuminations et décors de Noël. Extension prévue pour la rue du vieux bourg et la rue du Maréchal Leclerc.
Portes ouvertes Leblanc Illuminations.
Des sapins ont été commandés pour les bâtiments municipaux.
Un sapin sera distribué à chaque commerçant et professionnel de santé, la décoration sera assurée par le CMJ.
L'opération « courrier au Père Noël sera reconduite cette année
Concours dans les vitrines et concours de la plus belle couronne de Noël

Le 8 octobre à 16h30 : inauguration de l'Aire de jeux, la plaque « Clémentine LEROY » sera apposée.

*Le secrétaire de séance, François DOLL
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45*

E. MOUSSAY	R. PIERRIEU	C. PASQUIER-MARTIN	P. RICHARD	C. GAUTIER
J. VAUGON	V. RIOLÉ	K. PASTEAU	F. DE MATOS	H. GARANDEL
J. VALLEROY	C. THOBY	C. RAMAUGÉ	H. MACÉ	R. TOURANCHEAU
N. JOLIVET	F. DOLL	E. MÉNAGE	N. BRIÈRE	M. LECHAT-LEJEUNE
				Procuration à E. MÉNAGE
Frédéric MORAINE	Manuel GALBADON			